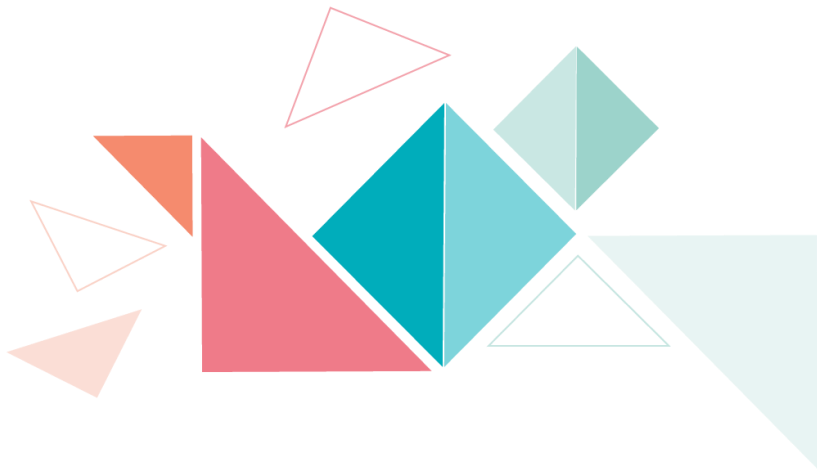


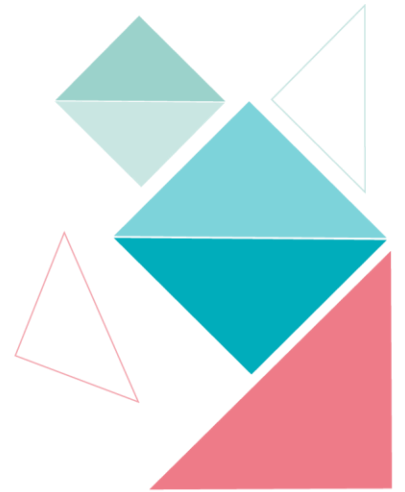


Exigences en matière de rapport annuel

Code canadien du travail, Partie II



Le Programme du travail



Que fait le Programme du travail?

- Objectif principal:
 - Le Programme du travail est responsable de la protection des droits et du bien-être des travailleurs et des employeurs dans les milieux de travail régis par le gouvernement fédéral.
- Partie II du Code canadien du travail:
 - Le but de cette Partie est de prévenir les accidents, les cas de harcèlement et de violence, ainsi que les blessures et maladies physiques ou psychologiques découlant de, liées à ou survenant dans le cadre de l'emploi auquel cette Partie s'applique.



DISPOSITIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL (PARTIE II)

INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE

TRANSPORTS INTERPROVINCIAUX ET INTERNATIONAUX

LES CHEMINS DE FER
LE TRANSPORT
ROUTIER - CAMIONS
ET AUTOBUS

LES AÉROPORTS,
LES AÉRODROMES, LES
TRANSPORTEURS AÉRIENS
ET LES
OPÉRATIONS
D'AÉRONEFS

LA NAVIGATION,
LE TRANSPORT MARITIME,
LES SERVICES PORTUAIRES
ET L'ENTRETIEN DES VOIES
MARITIMES

LES TRAVERSISERS,
LES TUNNELS,
LES CANAUX
ET LES PONTS

LES PIPELINES -
HUILE ET GAZ



GRAINS



LES ÉLÉVATEURS À GRAINS ET
LES USINES DE SEMENCES

LES MEUNERIES ET LES MINOTERIES

LES ENTREPÔTS D'ALIMENTS POUR ANIMAUX
ET LES ÉTABLISSEMENTS DE NETTOYAGE ET DE
CRIBLAGE DES SEMENCES

BANQUES



PAR. EX. LA BANQUE
DU CANADA

URANIUM



LES ACTIVITÉS D'EXTRACTION
ET DE TRANSFORMATION
DE L'URANIUM

LES ACTIVITÉS LIÉES
À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION



LA RADIODIFFUSION,
LA TÉLÉDIFFUSION,
LA TÉLÉPHONIE ET L'INTERNET

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ET L'ENCEINTE PARLEMENTAIRE



PERSONNES EMPLOYÉES AU SEIN DE LA
FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE, UNE
SOCIÉTÉ D'ÉTAT ET LE PARLEMENT
(PAR EX. LE SÉNAT, LA CHAMBRE DES
COMMUNES, LA BIBLIOTHÈQUE, ETC.)

CONSEILS DE BANDES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES GOUVERNEMENTS AUTOCHTONES AUTONOMES



CERTAINS SERVICES COMMUNAUTAIRES

ENVIRON
19 000
EMPLOYÉS

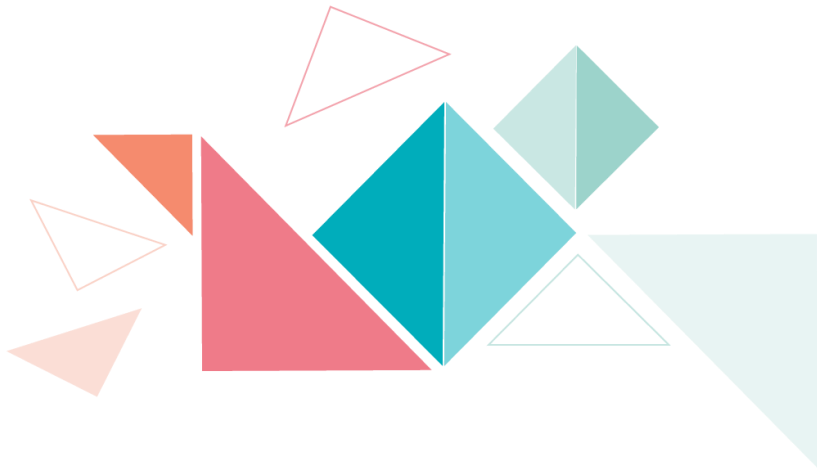
ET

ENVIRON
1 300 000
EMPLOYÉS*

(8 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE)

**SONT ASSUJETTIS À LA PARTIE II
DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL**

*Cela comprend les employés à temps plein, à temps partiel, saisonniers, occasionnels et temporaires et exclut les membres des formes armées canadiennes.



Exigences de rapport annuel



Types de rapports annuels

- Les employeurs doivent soumettre trois (3) rapports annuels au Programme du travail:
 1. Rapport annuel du comité de travail,
 2. Rapport annuel de l'employeur sur les cas de harcèlement et de violence,
 3. Rapport annuel de l'employeur sur les incidents dangereux.



A cluster of various geometric shapes including triangles and squares in shades of teal, red, and orange, some with outlines and some solid.

Rapport annuel du comité de travail (RACW)

A cluster of various geometric shapes including triangles and squares in shades of teal, red, and orange, some with outlines and some solid.

Vue d'ensemble du RACW

- Les rapports annuels du comité de travail (RACW) recueillent des informations sur:
 - Réunions
 - Plaintes
 - Refus de travailler
 - Inquiries, investigations and Demandes de renseignements, enquêtes et inspections
 - Programmes, mesures et procédures
 - Dangers identifiés
 - Blessures et temps perdu





Department File No.

Regional Office

Employer identification No.

WORK PLACE COMMITTEE REPORT

SCHEDULE(SCHEDULE 9)

Employer name and mailing address

Committee exemption pursuant to subsection 135(6)(a) of the Act Yes

Number of employees represented by committee

Number of trade union(s) employee committee members

Number of non-trade union employee committee members

Number of employer committee members

Total committee membership

Trade union(s)

Postal code

Committee name/work place/address if different from above

Postal code

Contact person

Telephone No.

		Jan.	Feb.	Mar.	Apr.	May	June	July	Aug.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	TOTAL
Meetings	Regular													
	Special													
Complaints	Received													
	Resolved													
	Unresolved													
Refusals to work	Received													
	Resolved													
	Unresolved													
Inquiries and Investigations														
Inspections														
Programs, measures and procedures monitored														
Health and safety hazards	Identified													
	Resolved													
	Unresolved													
Injuries	Disabling injuries													
	Minor injuries													
	Time lost due to injuries													

Exemple de RACW





Rapport annuel de l'employeur sur les cas de harcèlement et de violence (RAECHV)



Vue d'ensemble du RAECHV

- Le Rapport annuel de l'employeur sur les cas de harcèlement et de violence (RAECHV) recueille des informations sur:
 - Les cas de harcèlement et de violence au travail au cours de l'année précédente.



Employer's Annual Harassment and Violence Occurrence Report (EAHVOR) - Re			
Organization Legal Name		Organization ID	
Organization Common Name		Business Number	
Main Contact			
Email			
Business Telephone			
Mailing Address			
Mark "X" here: _____ if you accept the statement.	Attestation: I hereby certify, on behalf of my organization, that the information contained in this report is, to the best of my knowledge and belief, true and accurate.		
How to complete and submit the EAHVOR	Instructions: canada.ca/workplace-health-safety-annual-reports		
Need Help? Contact Us	EAHOR.INFO@AESOR.INFO@labour-travail.gc.ca ph. 1-800-641-4049		

Notes: Place mouse over cells (having a red triangle in the top right-corner) !

Number of Occurrences Involving	
Sexual Harassment and Violence	
Non-Sexual Harassment and Violence	
Fatality	

Total Number of Occurrences	
------------------------------------	--

Number of Occurrences Resolved by	
Negotiated Resolution	
Reconciliation	
Investigation	
Work Place Assessment	
Principal Part Could Not Be Identified	

Average Number of Months to Complete the Resolution Process for	
--	--

Number of Occurrences with the Following Relationships (Principal)	
Employee / Employee	
Employee / Supervisor, Manager, Business Owner	
Supervisor, Manager, Business Owner / Employee	
Employee / Third Party, Client, Contractor, Public	
Employee / Domestic Partner	
Employee / Other	

IF KNOWN, Number of Occurrences Related to the Following Prohibited Grounds for Discrimination under the <i>Canadian Human Rights Act</i>	
Race	
National or Ethnic Origin	
Colour	
Religion	
Age	
Sex	
Conviction Pardon Granted or Record Suspended	
Sexual Orientation	
Gender Identity or Expression	
Marital Status	
Family Status	
Disability	
Genetic Characteristics	

Number of Occurrences in the Following Location	
Work Places - Controlled by Employer (Also Complete Related Table below)	
Work Places - Not Controlled by Employer (Off-Site)	
Travel Status	
Other	

Number of Occurrences in Work Places Controlled by Employer	
Address	Number

Exemple de RAECHV



Erreur courante – Cellules vides

- La cellule 'Nombre total d'occurrences' doit être remplie et ne peut pas être laissée vide.
- S'il n'y a eu aucune occurrence, un '0' peut être saisi.

'Nombre total d'occurrences'	0
-------------------------------------	----------



Conseils utiles

- Lorsque vous naviguez dans le tableau, vous pouvez utiliser les triangles rouges dans le coin supérieur des cellules pour obtenir des informations utiles:

Notes: Place mouse over cells (having a red triangle in the top right-corner) for detailed instructions.

Number of Occurrences Involving		Race
Sexual Harassment and Violence		
Non-Sexual Harassment and Violence		
Fatality	Report only fatalities related to harassment and violence.	National or Ethnic Origin
		Colour





Rapport annuel de l'employeur sur les incidents dangereux (RAEID)



Vue d'ensemble du RAEID

- Le Rapport annuel de l'employeur sur les incidents dangereux (RAEID) capture les:
 - Nombre total d'incidents dangereux survenus au travail au cours de l'année précédente.
 - Données sur l'emploi pour les lieux de travail.

Injury Data				Employment Data				
Number of disabling injuries	Number of deaths	Number of minor injuries	Number of other hazardous occurrences	Total number of hours worked	Total number of employees	Number of office employees	In Operation Y / N	Date Ceased YYYY-MM-DD



Exemple de RAEID

Employer's Annual Hazardous Occurrence Report - Reporting Year 2023 (Regular/Offboard)

Organization Legal Name	Organization ID
Organization Common Name	Business Number
Main Contact	
Email	
Business Telephone	
Mailing Address	
Mark "X" here: _____ if you accept the statement.	Attestation: I hereby certify, on behalf of my organization, that the information contained in this report is, to the best of my knowledge and belief, true and accurate.
How to complete and submit the EAHOR	Instructions: canada.ca/workplace-health-safety-annual-reports
Need help? Contact Us	EAHOR.INFO-RAESCR.INFO@labour-travail.gc.ca 1-800-641-4049

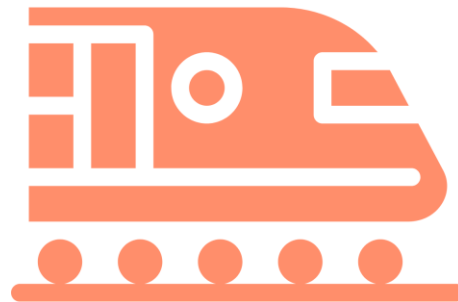
Notes
1) You must report for all federally regulated workplaces.
[Please add any workplaces if they are not listed on this form]
2) Place mouse over cells with a red triangle in the top right for detailed instructions.

Organization Information				Address of workplace					Injury Data				Employment Data				Comments	
Workplace ID	Workplace Name	Headquarters (Y/N)	Workplace Reference Number	Address	City	Province	Country	Postal Code	Number of disabling injuries	Number of deaths	Number of minor injuries	Number of other hazardous occurrences	Total number of hours worked	Total number of employees	Number of office employees	In Operation Y / N		Date Ceased YYYY-MM-DD



Types de RAEID

- Les organisations des secteurs de l'aviation, du ferroviaire et du transport maritime doivent soumettre deux RAEID distincts:
 1. RAEID régulier/extérieur
 2. RAEID à bord



RAEID régulier/extérieur vs RAEID à bord

- Ces deux rapports se distinguent en fonction des activités des employés.
- Les activités hors-bord et à bord sont rapportées séparément dans leurs rapports respectifs. Les données ne doivent jamais être dupliquées dans les deux rapports.
- Les activités à bord sont généralement effectuées par des employés travaillant sur un aéronef, un train ou un navire en service.



Occupations à bord



Capitaine d'avion



Opérateur de navire

Occupations hors-bord



Mécanicien



Employé de bureau

Définitions des données sur les blessures

Blessure légère

- Toute blessure professionnelle ou maladie professionnelle nécessitant un traitement médical (à l'exclusion des blessures invalidantes).

Un employé se coupe avec du papier et reçoit un bandage de la trousse de premiers secours sur place. Il n'y a ni arrêt de travail ni modification des tâches.

Blessure invalidante

- Toute blessure professionnelle ou maladie professionnelle entraînant un arrêt de travail, des tâches modifiées ou une incapacité permanente d'une fonction corporelle.

Un employé se tord la cheville et doit être affecté à des tâches modifiées jusqu'à ce que la blessure guérisse.



Définitions des données sur les blessures

Décès

- Désigne le décès d'un employé en service (même s'il semble être dû à des causes naturelles).

Other Hazardous Occurrences

Toute autre situation où des événements ont eu lieu et ont entraîné:

- Une explosion
- Dommages à une chaudière ou à un récipient sous pression entraînant un incendie ou une rupture
- Dommages à un dispositif de levage le rendant inutilisable, ou chute libre d'un dispositif de levage
- Un choc électrique, une atmosphère toxique ou une atmosphère appauvrie en oxygène ayant causé la perte de conscience de l'employé
- La mise en œuvre de procédures d'évacuation, de réanimation ou d'autres procédures d'urgence similaires
- Un incendie



Directives sur les données d'emploi

- À des fins statistiques, le 'nombre d'employés' est exprimé en 'équivalents temps plein' (ETP).
- Le nombre d'heures annuelles pour un ETP doit être compris entre 1 440 heures (27,7 heures/semaine) et 3 120 heures (60 heures/semaine).

Total number of hours worked	Total number of employees	Number of office employees



Erreur courante - Calcul des ETP

Étape 1 : Déterminez le nombre total d'heures travaillées par tous les employés pour l'année de déclaration.

Étape 2 : Identifiez le nombre moyen d'heures travaillées en une année par un employé à temps plein.

Étape 3 : Calculez le nombre total d'ETP



STEP 1:
DETERMINE THE “TOTAL NUMBER OF HOURS WORKED”

100,000 hours

STEP 2:
DETERMINE THE “AVERAGE HOURS / EMPLOYEE / YEAR”

40 hours/week \times 52 weeks = 2,080 hours/year

STEP 3:
CALCULATE THE “FULL TIME EQUIVALENTS” (FTEs)

100,000 hours \div 2,080 hours/year = 48 FTEs



Conseils pour le calcul des ETP

- Commencez toujours le calcul des ETP avec le nombre total réel d'heures travaillées dans votre organisation.
- Le 'nombre total d'heures travaillées' est recueilli à partir des dossiers.
- Le 'nombre d'employés' est calculé en suivant les étapes du calcul des ETP.
- Le 'nombre d'employés de bureau' doit également être déterminé en suivant le calcul des ETP.



Erreur courante – Données sur les blessures manquantes

- Pour que le RAEID soit accepté, il ne doit y avoir aucune cellule de données sur les blessures laissée vide
- S'il n'y a eu aucune occurrence, veuillez entrer un '0'.

Injury Data			
Number of disabling injuries	Number of deaths	Number of minor injuries	Number of other hazardous occurrences
0	0	0	0



Erreur courante – Relocalisation du lieu de travail

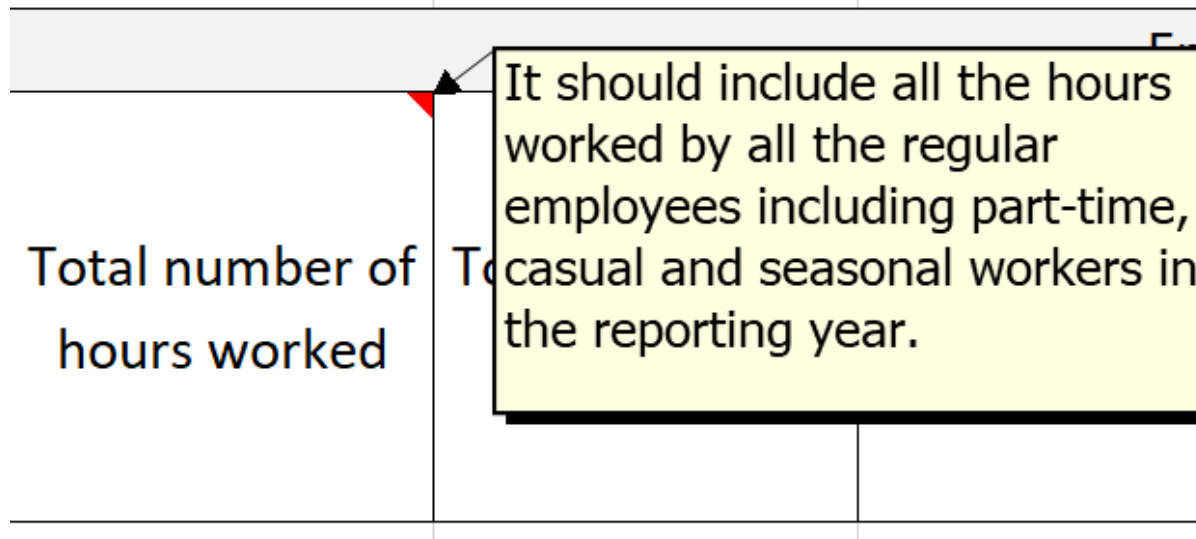
- Si un lieu de travail a été relocalisé au cours de l'année de déclaration, vous devez tout de même fournir les données requises pour la période où le lieu de travail était en fonctionnement.
- Dans une ligne séparée, vous devez également déclarer les informations concernant le nouveau lieu de travail.

Organization Information				Address of workplace					Injury Data				Employment Data					
Workplace ID	Workplace Name	Headquarters (Y/N)	Workplace Reference Number	Address	City	Province	Country	Postal Code	Number of disabling injuries	Number of deaths	Number of minor injuries	Number of other hazardous occurrences	Total number of hours worked	Total number of employees	Number of office employees	In Operation Y / N	Date Ceased YYYY-MM-DD	Comments
10001		N		123 Road Street	Winnipeg	MB	Canada	ROA 1A1	0	0	0	0	20,800	10	2	N	2023-09-30	Workplace Relocated to new location below
NEW		N		456 Lane Blvd	Winnipeg	MB	Canada	ROE 1A1	0	0	0	0	8,320	4	1	Y		Workplace began operations 2023-10-01



Conseils utiles

- Lorsque vous naviguez dans le tableau, vous pouvez utiliser les triangles rouges dans le coin supérieur des cellules pour obtenir des informations utiles:



Directives de soumission des rapports

- Les rapports annuels doivent être soumis avant le 1 mars.
- Les rapports annuels du comité de travail (RACW) peuvent être soumis par courriel ou par courrier.
- Les rapports annuels de l'employeur sur les incidents dangereux (RAEID) peuvent être soumis par courriel, par courrier ou en ligne.
- Les rapports annuels de l'employeur sur les cas de harcèlement et de violence (RAECHV) peuvent être soumis par courriel, par courrier ou en ligne.



Non-complétion

- Remplir et soumettre ces rapports est une obligation légale en vertu du Code canadien du travail et de ses règlements. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des mesures de conformité, y compris une amende administrative.



Des questions?



Coordonnées



1-800-641-4049



EAHOR.INFO-RAESCR.INFO@labour.travail.gc.ca

